

2024 Parkinson Canada fond CARE Demande de candidature

Introduction

Parkinson Canada invite les organismes qualifiés et expérimentés à présenter des demandes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives locales en matière de santé, de bien-être et d'éducation qui répondent directement aux besoins non satisfaits des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et/ou de leurs partenaires de soins. Cette initiative vise à améliorer la qualité de vie des personnes touchées par la maladie de Parkinson au sein de communautés diverses et mal desservies à travers le Canada en leur donnant accès à des ressources complètes en matière de soutien, d'éducation et de bien-être.

Contexte

La maladie de Parkinson est une affection neurodégénérative qui affecte non seulement les personnes qui en sont atteintes, mais aussi de manière significative la vie des personnes qui s'en occupent. Conscients des défis à multiples facettes auxquels est confrontée cette communauté, nous sommes à la recherche de programmes novateurs et efficaces axés sur le bien-être, l'éducation et la santé mentale afin de renforcer l'autonomie des personnes atteintes et de leurs partenaires de soins. Parkinson Canada vise à soutenir des programmes évolutifs, durables et mesurables qui répondent à des besoins non satisfaits dans la collectivité locale. Le financement sera déterminé par un comité d'examen par les pairs, et les candidats devront fournir des détails sur la façon dont les programmes proposés tiennent compte de leur engagement à fournir un accès durable aux programmes aux communautés disposant de peu de ressources à travers le Canada.

Objectifs du programme

Les programmes recevant un financement du fond CARE de Parkinson Canada doivent s'aligner sur notre engagement à servir des communautés diverses et mal desservies ayant un accès limité aux programmes spécifiques à la maladie de Parkinson dans l'ensemble du pays. Pour être admissibles au financement, les programmes doivent intégrer au moins l'un des domaines d'intérêt suivants

1. **Programme d'exercices.** Les programmes doivent proposer une formation et des activités conçues par des professionnels ayant de l'expérience dans divers domaines d'exercice liés à la maladie de Parkinson (par exemple, la danse, le tai-chi, le conditionnement physique adapté, etc.)
2. **Initiatives d'éducation et de développement des compétences.** Les programmes doivent permettre aux individus et à leurs aidants d'acquérir des connaissances et des outils pratiques pour améliorer leur bien-être.
3. **Santé mentale et maladie de Parkinson.** Les programmes doivent fournir des informations et des activités de soutien et de socialisation qui contribuent à améliorer le bien-être émotionnel, psychologique et social des personnes touchées par la maladie de Parkinson.

Dates clés :

Les dates clés de ce programme sont les suivantes :

- Publication de l'appel d'offres 15 avril 2024
- Ouverture de la candidature en ligne 15 avril 2024
- Date limite de dépôt des candidatures 14er juin 2024
- Période d'examen juin et juillet 2024
- Notification d'attribution fin août 2024
- Période de subvention du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Niveau de soutien :

Parkinson Canada a prévu un budget de 100 000 \$ pour le fond CARE et financera des initiatives allant d'un minimum de 5 000 \$ à un maximum de 25 000 \$ pour une année. Une justification détaillée du budget doit être jointe à la demande, et les demandes de subvention inférieures au minimum pourront être examinées au cas par cas. Veuillez noter qu'en reconnaissance de l'engagement des bénévoles de la communauté, pour le cycle de subvention de 2024, 15 000 \$ seront réservés aux organismes communautaires admissibles du comté de Grey Bruce.

Critères d'éligibilité :

Les organisations souhaitant soumettre une demande doivent répondre aux critères suivants :

- Organisme à but non lucratif ou autre organisme communautaire exonéré d'impôt.
- Les établissements ou organisations de santé et de bien-être peuvent être admissibles s'ils sont (a) un organisme de bienfaisance enregistré ou (b) s'ils tiennent des registres financiers et déposent une déclaration d'impôt chaque année pour l'organisation.
- Les organisations à but lucratif peuvent être éligibles à condition que le programme proposé soit offert gratuitement et que l'organisation ne fasse pas de profit avec les fonds de la subvention.
- Démontrer une expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de programmes intégrés pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leurs partenaires de soins, en faisant preuve d'expertise pour répondre aux besoins multiformes de la communauté de la maladie de Parkinson.
- Démontrer un engagement en faveur de l'équité et de la diversité, en encourageant l'inclusion et la justice dans toutes les facettes de leurs activités.
- Faire preuve d'une gestion fiscale et d'une gouvernance solides.

Les programmes doivent répondre aux critères suivants pour être éligibles :

- Doit être disponible dans les communautés mal desservies du Canada ayant un accès limité aux programmes et services spécifiques à la maladie de Parkinson



Parkinson Canada

- Doit combler les lacunes des programmes existants dans la communauté de la maladie de Parkinson.
- Être offerts gratuitement ou à peu de frais et être accessibles à tous les membres de la communauté de la maladie de Parkinson.
- Démontrer des pratiques permettant de s'assurer que les programmes sont accessibles aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson.
- Utiliser des mesures qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact et les résultats du programme.
- En personne, virtuel ou hybride.
- Il doit y avoir un plan durable pour continuer après la fin de la subvention.
- Le projet doit être livré d'ici septembre 2025.

Partenariats :

Les partenariats sont encouragés, mais il doit y avoir un demandeur principal. Le demandeur principal doit

- Être un demandeur éligible.
- Soumettre la demande de subvention.
- Être la personne-ressource du partenariat avec Parkinson Canada pendant la durée du postprogramme.
- Jouer un rôle clé dans la planification et la réalisation du programme.
- Soumettre le rapport du programme (résultats et impact) après le programme.
- Jouer un rôle de premier plan dans la détermination de la portée, du calendrier et des résultats du projet.
- Être responsable de tous les produits livrables du projet et des exigences en matière de rapports.

Processus de soumission des candidatures :

Toutes les demandes doivent être soumises à l'aide de la plateforme de demande de Parkinson Canada : [Formulaire de demande Parkinson Canada](#) n'acceptera que les demandes soumises sur la plateforme. Les copies papier ne seront pas acceptées

Le formulaire de demande est disponible sur le site Web de Parkinson Canada en format PDF. Les candidats doivent prendre connaissance du formulaire de demande et des lignes directrices qui l'accompagnent afin de s'assurer d'y inclure tous les renseignements requis. Les candidats rempliront le formulaire de demande en fournissant des réponses détaillées à toutes les sections requises et prépareront des documents supplémentaires, y compris des documents budgétaires et tout autre document spécifié dans les lignes directrices relatives à la demande de subvention.

Toute question concernant la procédure de candidature peut être envoyée à carefund@parkinson.ca.

Budget :

Parkinson Canada soutiendra les postes budgétaires suivants :

- **Coûts de main-d'œuvre directe du programme**



Parkinson Canada

- Honoraires des conférenciers pour les programmes d'éducation (ne peut excéder 10 % du budget total)
- Honoraires de l'instructeur ou de l'animateur des services directs
- **Coûts directs du matériel du programme**
 - Marketing, impression et promotion
 - Nourriture pour les séminaires éducatifs
 - Location de salles pour les régions rurales ou mal desservies qui n'ont pas accès à des centres ou à des installations communautaires (ne peut excéder 10 % du budget total)
 - Frais de participation (coût de la participation au programme)
 - Sélection de fournitures pouvant être utilisées par les participants (ne peut excéder 5% du budget total)
 - Transport des participants (ne peut excéder 5 % du budget total)
 - Abonnement à une plateforme de réunion virtuelle (par exemple Zoom)
 - Les éléments liés aux efforts de "formation des formateurs", y compris, mais sans s'y limiter, le matériel, les sessions, la technologie et le soutien continu pour assurer un impact durable et un transfert de connaissances pour la longévité du programme.

Parkinson Canada **ne soutiendra pas** les postes budgétaires suivants :

- Les coûts salariaux du personnel de l'organisation. (Une exception peut être faite lorsqu'un employé est également directement impliqué dans l'instruction ou l'animation d'une session. Dans ce cas, seuls les coûts directs de la session seront considérés comme éligibles).
- Les dépenses d'investissement (ordinateurs, mobilier, installations de bâtiments).
- Les coûts indirects (frais administratifs, frais d'établissement, loyer de l'établissement, services publics, assurance et/ou frais généraux de bureau).
- Matériel d'exercice (vélos, tapis roulants, poids et haltères, équipement de boxe, etc.)
- Publication ou distribution de livres ou de productions cinématographiques.
- Toute activité à l'extérieur du Canada.
- Les événements de collecte de fonds tels que les tournois de golf, les galas, les courses.
- Aide financière pour un soutien individuel.
- Les déplacements du personnel/des animateurs.
- Les adhésions individuelles, les accréditations, les programmes de formation des instructeurs et/ou les licences.

Processus d'examen :

Toutes les demandes seront examinées en deux phases. Dans un premier temps, le personnel de Parkinson Canada procédera à un examen administratif afin de confirmer les critères d'admissibilité au programme. Les candidats admissibles seront ensuite soumis à un comité d'examen par les pairs à l'échelle nationale, qui prendra la décision finale concernant la subvention. Les membres du comité examineront dans quelle mesure le programme est efficace, durable et mesurable, et dans quelle mesure il correspond aux objectifs stratégiques de Parkinson Canada. Une fois la demande soumise, vous recevrez un accusé de réception et Parkinson Canada ne communiquera plus avec vous jusqu'à ce que les décisions de financement soient prises. Tous les candidats seront informés du statut de leur demande avant la fin du mois d'août 2024.

Exigences en matière de rapports :

Tous les bénéficiaires devront soumettre deux rapports sur l'impact et les résultats au cours de la période de subvention : un rapport semestriel pour la première moitié de l'année et un rapport final à la fin du programme. En cas de non-présentation des rapports, le titulaire de la subvention devra restituer les fonds à Parkinson Canada. Parkinson Canada exige que tout programme subventionné fournisse une preuve du mécanisme de suivi des participants et des stratégies de marketing qui seront utilisées. Ces informations doivent être soumises à l'échéance des rapports.

Reconnaissance du financement

Les candidats acceptent de reconnaître le soutien de Parkinson Canada au programme dans tous les documents relatifs au programme, y compris tout document dans lequel un sponsor est mentionné. Parkinson Canada sera mentionné de manière plus évidente que tout autre sponsor, à moins que ce dernier ne fournisse un soutien financier plus direct que Parkinson Canada. (Les candidats devront détailler leurs autres sources de financement au cours du processus de candidature). En outre, la reconnaissance de Parkinson Canada doit indiquer clairement que Parkinson Canada a fourni une subvention pour financer le programme. Parkinson Canada fournira aux bénéficiaires des lignes directrices sur le logo et l'image de marque. Parkinson Canada n'assume aucune responsabilité à l'égard du programme ou de son contenu. Une fois le financement de Parkinson Canada terminé, les messages doivent préciser que Parkinson Canada a précédemment financé le programme ou que le logo de Parkinson Canada doit être retiré des messages.

La demande est contraignante

Les candidats conviennent que s'ils reçoivent une subvention de Parkinson Canada à la suite de leur demande, ils mèneront l'activité décrite dans la demande et utiliseront les fonds tels qu'ils ont été proposés. Les candidats acceptent que toute modification substantielle du projet ou de l'utilisation des fonds doit être approuvée au préalable par Parkinson Canada par écrit et soumise à communitygrants@parkinson.ca. Les candidats acceptent que, pour cette subvention, ils soumettent un rapport intérimaire et un rapport final sur l'état d'avancement de leur demande et l'utilisation des fonds. Parkinson Canada fournira les modèles de rapport et tous les fonds non dépensés devront être retournés à Parkinson Canada.

Partage de la recherche et des résultats

Parkinson Canada est un organisme de bienfaisance public et les activités financées par Parkinson Canada doivent être menées dans l'intérêt du public. Les candidats ont un droit de propriété sur le produit de leur travail financé par Parkinson Canada, mais chaque candidat doit réaliser les activités financées dans l'intérêt du public. Les candidats reconnaissent le droit de Parkinson Canada de publier un résumé de tous les programmes financés. Les candidats acceptent d'impliquer Parkinson Canada lorsqu'ils s'adressent aux médias sous quelque forme que ce soit.